

EXTRAIT
DU
Registre des Arrêtés du Maire
DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : PM/ 2024-168

Objet : Autorisation d'utilisation du Stade Gaby Castel, secteur du Jonquié à Vias-Plage

Date de publication :

13/09/24

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,
VU l'arrêté municipal PM n°2024-156 en date du 21 août 2024 portant sur l'interdiction d'utiliser le Stade Gaby Castel,

CONSIDERANT la demande de l'Association FCO Viassois, présidée par Monsieur SCHNOYENS, portant sur la possibilité d'utiliser le stade Gaby Castel sur la totalité de sa superficie,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal PM n°2024-156 en date du 21 août 2024 portant interdiction d'utilisation partielle du Stade Gaby Castel est abrogé.

ARTICLE 2 : L'Association FCO Viassois, présidée par Monsieur SCHNOYENS, est autorisée à utiliser le Stade Gaby Castel, secteur du Jonquié à VIAS-PLAGE, sur la totalité de sa surface à compter de ce jour et ce jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de MARSEILLAN, le Chef de la Police Municipale de Vias sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à VIAS, le 11 septembre 2024

Madame Sandrine MAZARS
Adjointe au Maire,
Déléguée aux Finances, Jeunesse et Sport, Associations.

